

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix-Travail-Patrie  
\*\*\*\*\*  
REGION DE L'EXTREME- NORD  
\*\*\*\*\*  
DEPARTEMENT DU MAYO-  
TSANAGA  
\*\*\*\*\*  
COMMUNE DE MOGODE  
\*\*\*\*\*



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace-Work-Fatherland  
\*\*\*\*\*  
FAR NORTH REGION  
\*\*\*\*\*  
MAYO- TSANAGA DIVISION  
\*\*\*\*\*  
MOGODE COUNCIL  
\*\*\*\*\*

**CADRE BUDGÉTAIRE A MOYEN  
TERME DE LA COMMUNE DE  
MOGODÉ**

***Octobre 2025***



**COMMUNE DE MOGODE**

**MOGODE COUNCIL**

## NOTE EXPLICATIVE

La réforme budgétaire intervenue dans les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) à la faveur de la loi N° 2019/024 du 24 Décembre 2019 Portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées impose désormais à ces dernières de présenter le budget sous forme de programmes concourant à leur développement économique, social, sanitaire, éducatif, culturel et sportif (Cf article 386 al 1 de la loi suscitée). Le budget des CTD revêt ainsi un caractère pluriannuel et prend l'appellation de « **Budget Programme** ».

Le processus de budgétisation par programmes est encadré par l'Arrêté conjoint N°000031/AC/MINDDEVEL/MINFI DU 03 Mars 2021 fixant le calendrier budgétaire des CTD, pris en application de l'article 415 alinéa 1 du Code Général des CTD. Cet Arrêté institue quatre (04) phases dans le processus d'élaboration du budget programme des CTD que sont : la phase préparatoire ; la phase de cadrage budgétaire et de programmation des dépenses à moyen terme ; la phase de préparation détaillée du budget et la phase d'adoption et d'approbation (Cf article 5 al 1). Au terme de l'article 13 dudit Arrêté, « *La phase de cadrage et de programmation des dépenses à moyen terme consiste en l'élaboration du Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) et du Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT)* ».

L'élaboration du CBMT dans les CTD a pour fondement juridique l'article 373 (1) de la loi suscitée qui dispose que « *Chaque année, l'organe exécutif de la Collectivité Territoriale établit un cadre budgétaire à moyen terme définissant, en fonction d'hypothèses économiques réalistes, l'évolution sur une période minimale de trois (03) ans :*

- *De l'ensemble des dépenses et des recettes de la Collectivité Territoriale et ses établissements publics, y compris les financements de l'État, des bailleurs de fonds nationaux et internationaux, de la coopération décentralisée, ainsi que de tous autres partenaires ;*
- *Du besoin ou de la capacité de financement de la Collectivité Territoriale et de ses établissements publics ;*
- *Des éléments de financement, ainsi que du niveau global d'endettement financier de la collectivité territoriale et de ses établissements publics ».*

**Le présent CBMT de la Commune de Mogodé, le tout premier du genre, couvre la période triennale 2026-2028.** Il est élaboré dans un contexte d'apprentissage où toutes les Communes sont appelées à basculer au budget programme conformément à la réglementation en vigueur, notamment l'Instruction conjointe N°23/0000929/IC/MINFI/MINDDEVEL du 14 septembre 2023 relative à la tenue de la comptabilité générale des CTD (Cf page 9 in fine). Il se décline en cinq (05) chapitre ainsi qu'il suit :

- **Chapitre 1 : Perspectives économiques à moyen terme** : Il présente l'environnement économique national, en insistant sur les éléments qui peuvent influencer la CTD, et les perspectives économiques et sociales de la Commune de Mogodé
- **Chapitre 2 : Orientations stratégiques à moyen terme de la Commune de Mogodé** : il décline les orientations stratégiques (recettes et dépenses) que la Commune entend mettre en œuvre pour le triennal 2026-2028, ainsi que ses engagements en cours.
- **Chapitre 3 : Prévisions des recettes** : Il présente les projections de l'ensemble des ressources financières mobilisables de 2026 à 2028.
- **Chapitre 4 : Prévisions des dépenses** : Il présente les projections de l'ensemble des dépenses (fonctionnement et investissement) que la Commune entend mettre en œuvre sur la période 2026-2028, par programme et par fonction, c'est-à-dire par domaine d'intervention.
- **Chapitre 5 : Risques et contraintes de la mise en œuvre de la programmation budgétaire 2026-2028** : Il identifie les éventuels risques et contraintes pouvant jaloner l'exécution des budgets de la période et prévoit les mesures de contournement.

## INTRODUCTION

Présenter quelques points d'attention parmi les éléments suivants :

- Présentation des défis et des principales mesures nouvelles.
- Hypothèses sectorielles clefs pour l'élaboration du CBMT
- Principaux points portant modifications par rapport au CBMT antérieur.
- Synthèse de la projection à moyen terme des ressources.

Le Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) 2026-2028 de la Commune de Mogodé présente une projection de l'ensemble des ressources financières et des dépenses (fonctionnement et investissement) pouvant être mis en œuvre durant ce premier triennal.

Pour se faire, il a fallu relever un certain nombre de défis, au rang desquels :

Le renforcement des capacités de l'exécutif communal et du personnel ;

La prise en compte de la nouvelle nomenclature budgétaire instituée par le Décret N°2021/3353/PM du 17 juin 2021 fixant la nomenclature budgétaire des Collectivités Territoriales Décentralisées dont la complexité n'est plus à démontrer ;

La prise en compte des prévisions des ministères sectoriels dont certaines compétences sont transférées aux Communes

La non actualisation du Plan Communal de Développement (PCD).

En matière de recettes, les projections ont été faites soit par application des taux de progression moyens calculés sur la bases des trois derniers comptes administratifs (2021, 2022 et 2023) pour ce qui est des recettes fiscales, soit par consultation des Cadres de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) des ministères sectoriels pour ce qui est des dotations de l'État.

En matière de dépenses, la ligne de référence est constituée des projets inscrits dans le budget 2024 mais non engagés et les mesures nouvelles sont constituées des projets non encore mis en œuvre dans le PCD en cours.

La synthèse des recettes pour le triennal 2026-2028 est données dans le tableau ci-après :

Titre	Désignation	Compte administratif 2024	PRÉVISIONS 2025 – 2027		
			2026	2027	2028
1	Recettes fiscales	68 452 436	846 879 131		
2	Produits de l'exploitation du domaine et des services		9 425 000		
3	Dotations et Subventions		1 025 861 876		
4	Autres Produits et Profits divers		14 221 406		
<b>TOTAL</b>			<b>1 896 387 413</b>		

## **CHAPITRE I : PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES A MOYEN TERME**

Parlant des perspectives économiques à moyen terme nous renvoie dans un premier temps à dégager l'environnement économique National avant de faire intervenir les perspectives économiques et sociales au niveau local dans un second temps.

### **1.1. Environnement économique national<sup>1</sup>**

#### **1.1.1 Évolution de l'économie nationale**

En 2023, l'économie camerounaise a enregistré un ralentissement avec une croissance estimée à 3,3% après 3,6% en 2022. En 2024, l'activité économique devrait s'inscrire à nouveau dans une tendance favorable avec une croissance projetée à 4,1%.

Il convient de relever que la dynamique de croissance reste fortement obérée par les contreperformances observées dans le secteur pétrolier (-2,1% en 2023 après -0,9% en 2022). Cette situation devrait se poursuivre en 2024, avec une prévision de croissance du secteur qui se situe à -5,1%, en lien avec la baisse de production des huiles brutes de pétrole et du gaz.

Quant au secteur non pétrolier, il reste le principal moteur de la croissance malgré le léger ralentissement enregistré en 2023 (+3,6% après +3,7% en 2022). De bonnes performances ont été enregistrées dans les branches « Sylviculture et exploitation forestière » (+5,2% après +4,8%), « Bâtiments et travaux publics » (+4,1% après +4,5%), « Informations et télécommunications » (+10,0% après +5,5%) et, « Commerce et réparation de véhicules » (+3,6% après +3,1%). Par contre, ce secteur a connu la contraction de la branche « agriculture industrielle et d'exportation » (-1,6% après +3,9%) et la décélération des « industries agroalimentaires » (+3,9% après +4,9%). Le secteur non pétrolier devrait être plus dynamique en 2024, avec une croissance estimée à 4,5%.

---

<sup>1</sup> Source : Document de Programmation Économique et Budgétaire de l'État du Cameroun 2025-2027

Sur le plan sectoriel, la croissance en 2023 et 2024 devrait continuer à être tirée aussi bien par le secteur tertiaire, que par le secteur primaire, en raison notamment d'une amélioration de la demande intérieure et d'un plus grand accès aux intrants agricoles. Le secteur secondaire continuerait à subir les contreperformances des industries extractives, notamment dans le domaine des hydrocarbures.

Pour ce qui est des prix, l'inflation s'est accélérée en 2023 pour atteindre 7,4% en moyenne annuelle, après 6,3% en 2022, en raison notamment de la hausse des prix des produits alimentaires (+10,9%) et des coûts de transport (+15%). Cette évolution s'explique entre autres, par les effets conjugués du relèvement des prix du carburant à la pompe et la persistance du conflit russo-ukrainien. Pour ce qui est des biens échangés, l'indice des prix des exportations diminue de 2,2%, tiré par la baisse des cours des principales matières premières exportées, tandis que l'indice des prix des importations diminue de 6,4%, en lien avec la baisse des prix chez les principaux partenaires commerciaux. L'inflation devrait rester élevée en 2024 (autour de 7%), en raison du relèvement des prix du carburant à la pompe en février 2024.

S'agissant du secteur extérieur, le déficit du solde du compte courant s'est aggravé en 2023 pour se situer à 1 157,9 milliards (4% du PIB), contre un déficit de 941,2 milliards (3,4% du PIB) en 2022. Cette dégradation résulte principalement de l'accroissement du déficit du compte des biens, en lien avec la baisse sensible des cours des principales matières premières exportées, après une année 2022 record. Par contre, les soldes des comptes des services, des revenus primaires et secondaires s'améliorent. En 2024, le déficit du compte courant devrait s'améliorer pour se situer à 3,2% du PIB, avec la réduction du déficit du compte des biens.

Relativement aux finances publiques, les estimations indiquent qu'à fin 2023 le déficit du solde budgétaire global (base ordonnancements) est de 0,6% du PIB, en amélioration par rapport à 2022 où il était de 1,1% du PIB. Il en est de même du déficit primaire non pétrolier qui se situe à 2,6% du PIB en 2023 contre 3,9% en 2022.

Cette évolution du solde budgétaire a contribué à réduire la dette directe de l'administration centrale (hors reste à payer), qui s'est établie à 40,1% du PIB en fin 2023, contre 42,1% du PIB à la fin de 2022. La réduction du déficit du solde global devrait également se poursuivre en 2024, en cohérence avec le Programme Économique et Financier (PEF) conclu avec le FMI, pour se situer à 0,4% du PIB.

Concernant la situation monétaire, elle s'est caractérisée par la baisse de 10,1% des avoirs extérieurs nets, et une hausse de 11,6% du crédit intérieur (particulièrement des crédits à l'économie qui augmentent de 11,9%). Ainsi, la masse monétaire (M2) a progressé de 3,2% pour s'établir à 8 269,8 milliards à fin 2023. En 2024, la masse monétaire progresserait de 11,9%.

### **1.1.2. Secteurs sociaux**

En 2023, le Gouvernement a doté les départements ministériels intervenant principalement dans les secteurs sociaux de 1 244,7 milliards (18,7% du budget de l'État). Cette dotation est en hausse de 7,4% par rapport à 2022. Par ailleurs, compte tenu du caractère transversal des activités relatives aux secteurs sociaux, plusieurs autres administrations contribuent à l'amélioration des services sociaux. Une attention particulière est accordée aux populations des zones rurales, à travers des subventions pour la fourniture en eau potable et en énergie photovoltaïque.

Dans le secteur éducatif, le système se caractérise par une augmentation continue de la demande de scolarisation. Les ministères en charge de l'éducation (MINEDUB, MINESEC et MINESUP) ont bénéficié en 2023 d'une allocation budgétaire globale de 789 milliards (12% du budget de l'État), en hausse de 42 milliards par rapport à 2022.

Dans le secteur de la santé, les actions du Gouvernement sont focalisées sur : (i) la santé de la mère, de l'enfant et de l'adolescent, (ii) la surveillance épidémiologique ; (iii) la lutte contre la maladie et la promotion de la santé.

Concernant particulièrement la santé de la mère et de l'enfant, la couverture vaccinale de la mère et de l'enfant s'est nettement améliorée. A travers le pays, on dénombre 569 formations sanitaires accréditées pour la prise en charge des femmes enceintes et des nouveau-nés. Par ailleurs, la phase pilote de la Couverture santé universelle (CSU) a été officiellement lancée en avril 2023, avec pour population cible prioritaire les femmes enceintes, les enfants de moins de 5 ans, et les personnes de tout âge souffrant de certaines pathologies spécifiques. Les soins portent notamment sur : (i) la vaccination ; (ii) la nutrition et la santé communautaire ; (iii) la prise en charge de la tuberculose, du VIH, de l'insuffisance rénale ; (iii) la consultation et la prise en charge des cas de paludisme simple et grave pour les enfants de 0 à 5 ans ; la prise en charge de la femme enceinte et de son nouveau-né jusqu'à 42 jours de vie. Ce panier de soins devrait progressivement s'élargir, autant que la population cible, en fonction de la

levée de certaines contraintes juridiques, financières et sociales. Les régions couvertes dans cette phase sont celles de l'Extrême-Nord, du Nord, de l'Adamaoua, de l'Est et du Sud.

Les objectifs fixés portent notamment sur : (i) l'enrôlement de 60 % des cibles d'ici à 5 ans ; (ii) la couverture de 60% des cibles en services offerts d'ici à 5 ans ; et (iii) la réduction des 2/3 du paiement direct des services couverts par les cibles prioritaires d'ici à 5 ans. En ce qui concerne l'enrôlement, un engouement assez favorable des populations est perceptible. En effet, en fin 2023, on dénombrait près d'un million et demi de personnes qui bénéficiaient déjà des soins prévus dans le cadre de la Couverture Santé Universelle. Pour ce qui est du financement, le Gouvernement bénéficie du soutien de certains partenaires techniques et financiers. En 2023, la CSU a été financée à hauteur de 50,4% par l'État du Cameroun et à 49,6% par les partenaires.

En matière d'emploi, le nombre d'emplois créés en 2022 est de 381 273 selon les statistiques de l'Observatoire national de l'emploi et de la formation professionnelle (ONEFOP), en augmentation de 6,4% par rapport à 2021.

Dans les autres secteurs sociaux, les différentes actions du Gouvernement ont permis d'améliorer le taux d'accès aux services de base (eau, électricité, logements, etc.). Ainsi, la proportion de la population ayant accès à l'eau potable est passée de 61% en 2014 à 80% en 2022. En 2023, les activités ci-après ont été réalisées : la construction de 19 Adductions d'Eau Potable et de 900 forages, dont 588 dans les régions septentrionales. En ce qui concerne la couverture des besoins en électricité, 60,2 % des ménages ont accès à l'électricité au Cameroun en 2022. En 2023, les actions menées dans ce cadre ont porté essentiellement sur les projets d'électrification rurale par hydroélectricité et par système solaire, à travers le renforcement et les extensions des réseaux dans l'ensemble des dix (10) Régions.

Concernant le logement, la proportion des ménages ayant accès à un logement décent est estimée à 36,0% en 2022.

Relativement à la lutte contre l'extrême pauvreté, le Gouvernement a mis sur pied depuis janvier 2023, un nouveau projet dénommé Projet filets sociaux adaptatifs et d'inclusion économique. Ce projet s'étend sur la période 2023-2028, pour un financement global de 146,8 milliards, dont 92,8 milliards provenant de la Banque Mondiale et 54 milliards de l'État. Il cible 356 000 bénéficiaires répartis dans 180 communes sur l'ensemble du territoire. Pour l'année 2023, le projet a ciblé 44500 ménages bénéficiaires, soit 22 000 ménages dans la composante « transferts monétaires

ordinaires », 12 500 ménages dans la composante « transferts monétaires d'urgence » et 10 000 ménages dans la composante « travaux à haute intensité de main d'œuvre ». Les transferts monétaires à ces ménages ont commencé en novembre 2023.

### **1.1.3. Perspectives macroéconomiques 2026-2028**

Les perspectives macroéconomiques demeurent positives, sous réserve d'un environnement extérieur favorable. La mise en œuvre de la SND30 devrait se poursuivre avec un accent sur le développement industriel nécessaire pour opérer une transformation structurelle profonde de l'économie nationale et soutenir la croissance.

Le secteur pétrolier, qui représente environ 6% du PIB, devrait rester sur une tendance baissière, en lien avec le recul de la production des hydrocarbures (pétrole et gaz naturel). Les projections tablent sur une baisse de 0,4% en 2025 et 9,3% en moyenne sur la période 2026-2027. Quant au secteur non pétrolier, il devrait continuer à tirer la dynamique de croissance globale, avec une progression de 4,6% en 2025 et une moyenne de 4,7% sur la période sous-revue. Sur le plan sectoriel, cette croissance devrait notamment être tirée par les bonnes performances envisagées dans : (i) le secteur agricole, grâce à la mise en œuvre du Plan Intégré d'Import-Substitution Agropastoral et Halieutique (PIISAH), ainsi que la facilitation de l'accès aux intrants agricoles. (ii) les industries manufacturières en raison d'une amélioration de l'offre énergétique, du fait de l'entrée en production du barrage de Nachtigal ; (iii) les BTP en lien avec la poursuite de la mise en œuvre des grands projets d'investissements.

Pour ce qui est des prix, l'inflation devrait progressivement décélérer, passant de 7,0% en 2024 à 4,0% en 2025, pour revenir à un niveau proche du seuil communautaire de 3% de la CEMAC sur la période 2026-2028.

S'agissant du secteur extérieur, les projections indiquent une réduction du déficit du compte courant. Ce déficit passerait de 3,3% du PIB en 2024 à 2,3% en 2025 et à 2,5% en moyenne sur la période 2026-2028. Cette amélioration s'explique, entre autres, par l'accroissement des exportations des produits transformés et des transferts de la diaspora.

## 1.2. Perspectives économiques et sociales dans la Commune de Mogodé

L'approche sur les perspectives économiques et sociales vise à renforcer la capacité financière de la Commune et à garantir le succès des investissements nécessaires au développement local.

En 2026, la Commune de Mogode vise à accroître son impact sur la santé publique en améliorant les infrastructures et les services de santé afin d'atteindre un taux de couverture sanitaire de ----- % en 2028 contre ----- % en 2024 selon les données du District de Santé de Mogodé. Sur cette base, la Commune entend améliorer de ....% d'ici 2028 ( construire 19 centres de santé intégrés et équipés en 2028 contre 13 centres de santé existants).

Dans le domaine social, Ces actions viseront également à soutenir les programmes de formation des jeunes et faciliter leur insertion sociale, par des formations professionnelles tout en accompagnant les organisations féminines par des Activités Génératrices de Revenu dans le but d'améliorer les conditions des vies de sa population. L'objectif de la Commune est de baisser le taux de chômage de sa population qui est actuellement de ----- % en 2024 et croître de ----- % en 2028. Elle vise autant à mettre en place des programmes pour l'encadrement des jeunes, tout en promouvant l'éducation civique et l'insertion socio-économique, afin de leur offrir des opportunités d'épanouissement et de participation active à la vie de la Commune.

Le secteur éducatif, se caractérise par une augmentation continue de la demande en infrastructures. La Commune en charge de l'éducation de base a construit dans les établissements primaires jusqu'à nos jours (2024) ----- (nombre) **blocs de 02 salles de classes équipées de table-bans et de bureau du maitre** représentant ...% de besoins de ses populations (sources : IAEB MOGODE). D'ici 2028 la Commune pourra accroître de .... %

Dans le même but, elle entrevoit mettre aussi l'accent sur les infrastructures hydrauliques afin d'améliorer l'accès facile à l'eau potable en augmentant le nombre des points d'eau qui est de 149 ( ....% de besoin des population) à 171 en 2028 soit une augmentation de 22 points d'eau. Cette action va augmenter de ...% le besoin de la population.

Au vu de ce qui précède, le secteur hydraulique est la priorité de la Commune d'ici 2028. Elle représente plus de 78% des projets retenus à cet effet. Ce choix explique également la préférence des populations en la matière (source PCD Mogodé).

## **CHAPITRE 2 : ORIENTATIONS STRATÉGIQUES A MOYEN TERME DE LA COMMUNE DE MOGODÉ**

L'orientation stratégique consiste à poser des gestions concordantes avec les priorités, les stratégies ou la vision de l'organisation. L'orientation stratégique en moyen termes est donc l'ensemble des activités et décision qu'une entreprise doit prendre pour atteindre ses buts et ses objectifs. A cet effet, nous présenterons d'une part les orientations stratégiques à moyen terme et d'autre part les engagements budgétaires en cours.

### **2.1. Les orientations stratégiques à moyen terme**

Dans le cadre des orientations stratégiques à moyen terme, la recherche de financement des projets d'investissement sera opérée à plusieurs niveaux :

Au niveau des ressources propres, la Commune compte augmenter le nombre de marchés périodiques de 08 à 14 en 2028 et construire les infrastructures marchands (boutiques : 116, Gares routières : 08, Grands magasins de stockage de céréales et marchandises : 24 etc. ...).

Au niveau extérieur, elle entend nouer des relations de partenariat avec les ONG en l'occurrence la GIZ...

Avec l'Etat, la Commune de Mogodé compte comme d'habitude sur les Centimes Additionnelles Communales (CAC) et envisage signer des conventions de partenariat avec le FEICOM. Par ailleurs, l'inscription de celle-ci dans le Programme de la reconstruction du Grand Nord ainsi que le projet de Gestion des Infrastructures d'Approvisionnement en eau potable et d'Assainissement en Zone Rurale au Cameroun (PROLOG) dont elle retenue pour le projet pilote dès 2025 va contribuer considérablement à la hausse le taux de dotation et de subvention à l'effet d'avoir ses recettes pour couvrir les projets de grandes envergures.

Cette approche intégrée vise à renforcer la capacité financière de la Commune et à garantir le succès des investissements nécessaires au développement local.

## 2.2. Engagements budgétaires en cours (2026)

Le tableau ci-dessous renseigne les dettes de la Commune contractées auprès des partenaires pour un remboursement à Long terme.

N°	INTITULE DU PROJET	MONTANT GLOBAL DUE	MONTANT REMBOURSE A DATE	MONTANT RESTANT DUE	SOURCE de Financement	TAUX DE REMBOURSEMENT %	OBSERVATIONS
1	Construction de 05 blocs de 02 salles de class, 05 blocs de latrines à six compartments et 05 forages solaires dans certaines écoles primaires publiques	131 030 000	107 994 330	23 035 670	FEICOM	82,41%	
2	Construction de l'Hotel de Ville	396 264 000	0	396 264 000	FEICOM (	0%	En cours de construction(soit 371 932 000 pour la Construction et 24 332 000 pour la maitrise d'oeuvre)

3	Construction de 15 mini adduction d'eau potable à energie solaire	357 512 240	0	357 512 240	BIP PROLOG	0%	En cours de construction
	<b>TOTAL</b>	<b>773 862 900</b>	<b>153 563 230</b>	<b>620 299 670</b>		<b>19,84%</b>	

## CHAPITRE 3 : LES PRÉVISIONS DES RECETTES

### 3.1. LES RECETTES FISCALES

#### 1. Hypothèses de projection

La projection des recettes fiscales s'articule autour de l'analyse technique des recettes recouvrées des trois derniers comptes administratifs (2022-2023-2024). Le taux de progressions 1 et 2 ont été calculés à l'effet d'obtenir le taux de progression moyen qui nous sert de coefficient de projection. Après cet exercice, il en ressort qu'une observation d'amélioration positive des recettes fiscales, ne peuvent être modifiées qu'en cas de force majeure.

METHODE DE CALCUL :  $TP1 = \frac{2023-2022}{2022}$        $TP2 = \frac{2024-2023}{2023}$        $TPM = \frac{TP1+TP2}{2}$

TP1 : Taux de progression 1      TP2 : Taux de progression 2      TPM : Taux de progression Moyenne

#### 2. PREVISION DES RECETTES FISCALES

	NATURE DE LA RECETTE	COMPTE ADMINISTRATIF (C.A 2024)	2026	2027	2028
<b>N°</b>	<b>RECETTES FISCALES CENTIMES ADDITIONNELS ET TAXES COMMUNALES</b>	<b>453 823 996</b>	<b>846 879 131</b>	<b>1033192540</b>	<b>1260494899</b>
<b>1.</b>	<b>Recettes Fiscales versées par l'Etat</b>	<b>46 427 714</b>	<b>177 028 250</b>	215974465	263488847
2.	Produits de l'impôt libérateur	0	20 000 000	24400000	29768000
3.	Contribution des patentes	0	500 000	610000	744200
4.	Contribution des licences	0	1 500 000	1830000	2232600
5.	Taxe foncières sur la propriété immobilière	0	3 000 000	3660000	4465200
6.	Droit de mutation d'immeuble	0	0	0	0
7.	Droit de mutation de baux	0	0	0	0
8.	Taxe à l'essieu	0	0	0	0
9.	Droit de timbre automobile	45 005 405	75 028 250	91534465	111672047
10.	Droit de timbre sur la carte grise	0	0	0	0
11.	Droit de timbre d'aéroport	0	0	0	0
12.	Droit de timbre sur la publicité	0	7 000 000	8540000	10418800
13.	Taxe sur les jeux de hasard et de divertissement	0	0	0	0
14.	Taxe de séjour	0	0	0	0
15.	Autres recettes fiscales	1 422 309	70 000 000	85400000	104188000
<b>16.</b>	<b>Centimes additionnels communaux</b>	<b>357 417 411</b>	<b>602 550 881</b>	735112075	896836731
17.	CAC retenue de base		0	0	0

18.	CAC centralisés	334 831 298	602 550 881	735112075	896836731
<b>19.</b>	<b>Taxe de Développement Local</b>	<b>22 586 113</b>	<b>25 000 000</b>	30500000	37210000
20.	TDL retenue de base	0	0	0	0
21.	TDL centralisée	22 586 113	25 000 000	30500000	37210000
<b>22.</b>	<b>Redevance forestière</b>	<b>19 320 758</b>	<b>20 000 000</b>	24400000	29768000
23.	Redevance forestière retenue de base	0	0	0	0
24.	Redevance forestière centralisée	19 320 758	20 000 000	24400000	29768000
<b>25.</b>	<b>Taxes communales</b>	<b>8 072 000</b>	<b>22 300 000</b>	27206000	33191320
26.	Droits de timbre communal	6 787 500	9 000 000	10980000	13395600
27.	Taxe communale sur le bétail	0	100 000	122000	148840
28.	Taxe d'abattage du bétail	272 000	1 500 000	1830000	2232600
29.	Taxe de transhumance	0	700 000	854000	1041880
30.	Taxe de transit	0	200 000	244000	297680
31.	Autres taxes liées aux transactions en bétail	0	50 000	61000	74420
32.	Ticket de quai	0	0	0	0
33.	Droits d'occupation temporaire de la voie publique	0	200 000	244000	297680
34.	Droits d'occupation des parcs de stationnement	0	0	0	0
35.	Droits d'occupation des parkings	0	0	0	0
36.	Taxes de stationnement	0	150 000	183000	223260
37.	Redevances pour dégradation de chaussée	0	100 000	122000	148840
38.	Droits de fourrière	245 000	500 000	610000	744200

39.	Taxe sur la publicité locale	0	500 000	610000	744200
40.	Autres droits d'occupation de voie publique	0	200 000	244000	297680
41.	Droits de place sur le marché	567 500	2 500 000	3050000	3721000
42.	Taxe sur les armes à feu	0	200 000	244000	297680
43.	Taxe sur les spectacles	0	1 000 000	1220000	1488400
44.	Droits de stade	0	200 000	244000	297680
45.	Frais de certificat d'urbanisme	0	200 000	244000	297680
46.	Produits des amendes pour défaut de permis de bâtir	0	1 000 000	1220000	1488400
47.	Autres droits sur les permis de bâtir	200 000	1 000 000	1220000	1488400
48.	Taxe sur les sables	0	1 000 000	1220000	1488400
49.	Taxe sur les carrières	0	1 000 000	1220000	1488400
50.	Taxe sur autres produits de récupération	0	500 000	610000	744200
51.	Taxe d'hygiène et de salubrité	0	500 000	610000	744200
52.	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	0	0	0	0
<b>53.</b>	<b>Droit d'exploitation des établissements classés dangereux, insalubres et incommodes</b>	<b>0</b>		0	0
54.	Droit d'exploitation des établissements classés dangereux, insalubres et incommodes	0	0	0	0

### 3.5. LES PRODUITS DE L'EXPLOITATION DU DOMAINE ET DES SERVICES

#### 1. Hypothèses de projection

La loi 2009/011 du 10 juillet 2009 ; portant régime financier des Collectivités Territoriales Décentralisées, Article 14 dispose que les produits d'exploitation du Domaine et des services Régionaux ou Communaux comprend :

- Les revenus du domaine public communal (location des salles pour les fêtes ou les réunions, les engins et autres)
- Les revenus du domaine privé communal qui est l'ensemble de biens qui n'appartiennent pas au domaine public, soit parce qu'ils ne remplissent pas les critères, soit parce qu'une loi en a décidé, soit du fait d'une désaffectation suivie d'un déclassement ;
- Les revenus tirés des prestations de services.

Ainsi la Commune prévoit maintenir la stabilité de ces recettes. Malheureusement le Camion Benne que dispose la Commune est amorti, la salle des réunions doivent désormais faire l'objet d'une location ainsi que des prestations diverses telles que l'achat des DAO, les prestations intellectuelles Etc... Ainsi, les recettes de trois derniers comptes administratifs nous ont permis de faire une projection à moyen terme.

#### 2. PREVISION DE RECETTES PRODUITES DE L'EXPLOITATION DU DOMAINE ET DES SERVICES

METHODE DE CALCUL  $TP1 = \frac{2023-2022}{2022}$        $TP2 = \frac{2024-2023}{2023}$        $TPM = \frac{TP1+TP2}{2}$

TP1 : Taux de progression 1

TP2 : Taux de progression 2

TPM : Taux de progression Moyenne

N°	NATURE DE LA RECETTE	COMPTE ADMINISTRATIF (C.A 2024)	PREVISIONS L'EXERCICE 2026	PREVISIONS L'EXERCICE 2027	PREVISIONS L'EXERCICE 2028
<b>1.</b>	<b>DROITS ET PRODUITS DES PRINCIPALES PRESTATIONS FOURNIES (RECETTES NON FISCALES)</b>	2 509 000	10 216 196	12463759,1	15205786,1
<b>2.</b>	<b>Produits perçus sans contrepartie directe</b>	<b>1 584 000</b>	<b>2 495 598</b>	3044629,56	3714448,06
3.	Produits des frais d'acquisition des DAO	1 584 000	2 395 598	2922629,56	3565608,06
4.	Produits frais d'inscription	0	0	0	0
5.	Produits frais de redevances	0	0	0	0
6.	Produits frais d'examen et concours	0	0	0	0
7.	Autres produits	0	100 000	122000	148840
<b>8.</b>	<b>Produits perçus avec contrepartie direct</b>	<b>0</b>	<b>15 000</b>	18300	22326
9.	Produits de consultations	0	0	0	0
10.	Produits d'hospitalisation	0	0	0	0
11.	Produits de restaurant	0	0	0	0
12.	Produits d'ambulance	0	0	0	0
13.	Produits de morgue	0	0	0	0
14.	Autres produits perçus avec contrepartie direct	0	15 000	18300	22326

<b>15.</b>	<b>Produits de prestations techniques médicales</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
16.	Produits de laboratoires	0	0	0	0
17.	Produits de radiologies	0	0	0	0
18.	Produits de scanographie	0	0	0	0
19.	Produits de chirurgie	0	0	0	0
20.	Produits d'échographie	0	0	0	0
21.	Produits d'hystérogaphie	0	0	0	0
22.	Produits de maternité	0	0	0	0
23.	Autres produits de prestations techniques médicales	0	0	0	0
<b>24.</b>	<b>Produits d'exploitation du domaine</b>	<b>925 000</b>	<b>5 100 000</b>	<b>6222000</b>	<b>7590840</b>
25.	Produits de loyers des immeubles et retenues pour logement occupés par les agents	25 000	0	0	0
26.	Produits de concessions de cimetières	0	0	0	0
27.	Produits des concessions des emplacements publicitaires	0	100 000	122000	148840
28.	Produits de location des salles, terrains, matériels et mobiliers	650 000	5 000 000	6100000	7442000
29.	Produits d'exploitation de garage, de fourniture d'eau et d'électricité	0	0	0	0
30.	Droits d'accès aux monuments et sites aménagés par la CTD	0	0	0	0
31.	Produits de cessions de carrières (sables, pierres, pouzzolane, etc.	0	0	0	0

32.	Produits des services affermés et concédés	0	0	0	0
33.	Autres produits d'exploitation du domaine (droit des embarcations, produits bibliothèques et d'exploitation de services fournis, recettes des services, et autres)	250 000	0	0	0
<b>34.</b>	<b>Redevances spécifiques</b>	<b>0</b>	<b>2 495 598</b>	<b>3044629,56</b>	<b>3714448,06</b>
35.	Redevances sur les ressources de la forêt, de la faune et de la pêche	0	0	0	0
36.	Redevances sur les ressources en eau	0	0	0	0
37.	Redevances sur les ressources pétrolières	0	0	0	0
38.	Redevances sur les ressources minières	0	0	0	0
39.	Redevances sur les ressources du secteur gazier	0	0	0	0
40.	Redevances sur les ressources halieutiques et d'élevage	0	0	0	0
41.	Redevances sur les ressources énergétiques	0	0	0	0
42.	Redevances sur les activités touristiques	0	0	0	0
43.	Autres redevances (redevances d'usage de la route, redevance sur les eaux et lubrifiants usés, et autres)	0	0	0	0
<b>44.</b>	<b>Ristournes consenties par l'Etat aux Collectivités Territoriales</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
45.	Ristournes sur les produits de base	0	0	0	0
46.	Ristournes sur les ventes de terrains domaniaux	0	0	0	0
<b>47.</b>	<b>Produits des amendes et condamnations</b>	<b>0</b>	<b>100 000</b>	<b>122000</b>	<b>148840</b>

48.	Amendes de police	0	100 000	122000	148840
49.	Amendes civiles et pénales	0	0	0	0
50.	Produits des condamnations pénales ou civiles	0	0	0	0
51.	Autres amendes et condamnations	0	0	0	0
<b>52.</b>	<b>Autres recettes</b>	<b>0</b>	<b>10 000</b>	<b>12200</b>	<b>14884</b>
53.	Autres droits et produits de principales prestations	0	10 000	12200	14884

### 3.6. LES DOTATIONS ET SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

#### 1. Hypothèses de projection

Les dotations et subventions visent à stabiliser le budget de la Commune.

A ce niveau, les sources de la projection des recettes sont les CDMT 2026-2028 des différents Ministères qui transfèrent des compétences ou des ressources aux Communes en matières de fonctionnement des divers services publics. Au vu de ces CDMT, nous avons constaté que les crédits alloués à la Commune de Mogodé sont constants à moyen terme (2026-2028)

#### 2. PREVISION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT.

	NATURE DE LA RECETTE	COMPTE ADMINISTRATIF (C.A 2024)	PREVISIONS L'EXERCICE 2026	2027	2028
	<b>SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT ET D'INVESTISSEMENT REÇUES</b>	537 952 850	1 025 861 876	1251551489	1526892816

a.	<b>Dotation générale de la décentralisation pour investissement</b>	<b>100 000 000</b>	<b>100 000 000</b>	122000000	148840000
2.	Dotation générale de la décentralisation pour investissement reçue	100 000 000	100 000 000	122000000	148840000
<b>3.</b>	<b>Subventions reçues</b>	<b>437 952 850</b>	<b>925 861 876</b>	1129551489	1378052816
4.	Subventions d'investissement et d'équipement reçues de l'Etat	20 707 200	476 062 000	580795640	708570681
5.	Subventions d'investissement et d'équipement reçues du FEICOM	397 245 650	60 000 000	732000000	893040000
6.	Subventions d'investissement et d'équipement reçues de la Région	0	0	0	0
7.	Subventions d'investissement et d'équipement reçues de la commune de ville	0	0	0	0
8.	Subventions d'investissement et d'équipement reçues du Syndicat des communes	0	0	0	0
9.	Subventions d'investissement et d'équipement reçues des autres communes	0	0	0	0
10.	Subventions d'investissement et d'équipement reçues des or animes et ONG	0	0	0	0
11.	Autres subventions d'investissement et d'équipement reçues(PROLOG)	20 000 000	389 799 876	475555849	580178135

### 3.7. LES TRANSFERTS DE FONCTIONNEMENT RECUS

#### 1. Hypothèses de projection

Le décret N°2023/04186/PM du 24 Juillet 2023 fixant les modalités de recouvrement, de centralisation, de l'enlèvement et de reversement du produit des droits d'accises spéciales destinés au financement de l'enlèvement et du traitement des ordures au bénéfice des Collectivités Territoriales Décentralisées, spécifie que toutes les Communes sont éligibles aux droits d'accises spéciales. En s'appuyant sur les derniers comptes administratifs, ces derniers donnent lumière à cette projection croissante des transferts de fonctionnements reçus à moyen terme.

#### 2. PREVISION DE TRANSFERTS RECUS POUR FONCTIONNEMENT.

METHODE DE CALCUL  $TP1 = \frac{2023-2022}{2022}$

$TP2 = \frac{2024-2023}{2023}$

$TPM = \frac{TP1+TP2}{2}$

TP1 : Taux de progression 1  
2022

TP2 : Taux de progression 2  
2023

TPM : Taux de progression Moyenne  
2

N°	Désignation	Compte administratif 2024	PRÉVISIONS 2026– 2028		
			2026	2027	2028
1	Transfert de fonctionnement reçus de l'Etat	41 907 200	63 279 361	85 652 088	106 024 303
2	Transferts reçus des autres organismes nationaux	0	/	/	/
3	Transferts reçus dans le cadre de la coopération internationale décentralisée	0	/	/	/

4	Autres transferts reçus	0			
	<b>TOTAL</b>	<b>41 907 200</b>	<b>63 279 361</b>	<b>85 652 088</b>	<b>106 024 303</b>

### 3.8. AUTRES PRODUITS ET PROFITS DIVERS

#### 1. Hypothèses de projection

Nous ne pouvons pas faire de projection parce que dans les trois derniers comptes (2022-2023-2024) nous n'avons enregistré aucune recette

#### 2. PREVISION DES AUTRES PRODUITS ET PROFITS DIVER

N°	Désignation	Compte administratif 2024	PRÉVISIONS 2026 – 2028		
			2026	2027	2028
1	Dons, legs reçus et destinés au fonctionnement	0	/	/	/
2	Excédent de caisse non justifié	0	/	/	/
3	Pénalités de retard sur les marchés reçues	0	/	/	/
4	Produits des amendes de simple police reçues	0	/	/	/
	<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>/</b>	<b>/</b>	<b>/</b>

### 3.9. FONDS DE DOTATION D'EQUIPEMENT ET D'INVESTISSEMENT

#### 1. Hypothèses de projection

Ici, nous ne pouvons pas faire de projection parce que dans les trois derniers comptes (2022-2023-2024) nous n'avons enregistré aucune dotation.

#### 2. PREVISION FONDS DE DOTATION D'EQUIPEMENT ET D'INVESTISSEMNT

N°	Désignation	Compte administratif 2024	PRÉVISIONS 2026 – 2028		
			2026	2027	2028
1	Dons et legs reçus pour investissement	0	/	/	/
2	Contribution volontaire des communautés ou des ONG aux dépenses d'investissement et d'équipement	0	/	/	/
3	Autres contributions reçues pour investissement et équipement	0	/	/	/
	<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	/	/	/

### 3.10. LES DOTATIONS ET SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES

#### 3. Hypothèses de projection

Pour les subventions d'équipement reçus de l'Etat de l'année 2023, la projection sur les trois prochaines années (2026-2028) est basée sur l'exploitation des recettes de trois derniers comptes administratifs en se servant du coefficient de projection.

Pour ce qui est de la dotation générale de la décentralisation, le décret N° 2023 /405 du 06 septembre 2023 du Premier Ministre fixant la répartition de la DGD au titre de l'exercice 2024 à hauteur de 100 millions par Commune, nous a permis de faire une projection standard à moyen terme.

#### 4. PREVISION DES DOTATIONS ET SUBVENTION RECUES.

METHODE DE CALCUL :  $TP1 = \frac{2023-2022}{2022}$        $TP2 = \frac{2024-2023}{2023}$        $TPM = \frac{TP1+TP2}{2}$

TP1 : Taux de progression 1      TP2 : Taux de progression 2      TPM : Taux de progression Moyenne

N°	Désignation	Compte administratif 2024	PRÉVISIONS 2026 – 2028		
			2026	2027	2028
1	Subventions d'équipement reçues de l'Etat	5 600 000	5 600 000	5 600 000	5 600 000
2	Subventions d'équipement reçues de FEICOM	0	/	//	/
3	Dotation Général de la Décentralisation pour investissement	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
4	Autres Dotations et Subventions d'équipement et d'investissement reçu	212 366 450	297 313 030	382 259 610	467 206 158
	<b>TOTAL</b>	<b>312 366 450</b>	<b>402 913 030</b>	<b>487 859 610</b>	<b>572 806 158</b>

#### 3.11. SYNTHÈSE DE LA PROJECTION DES RECETTES (2026, 2027, 2028)

Titres	Désignation	Compte administratif 2024	PRÉVISIONS 2026 – 2028		
			2026	2027	2028
I	Recettes fiscales	66 952 436	82 407 796	97 863 156	113 318 516

	Centimes Additionnelles communales	340 073 201	430 192 599	520 311 997	610 431 395
	Produits des taxes de développement locales	20 335 676	34 672 328	49 008 980	63 345 632
	Produits des taxes Communales	8 556 330	11 537 986	14 523 141	17 508 296
2	Produits d'Exploitation du domaine et des services	3 925 000	4 461 900	6 152 028	7 035 700
	Ristournes et redevances consenties par l'Etat	0	/	/	/
	Produits financiers	0	/	/	/
3	Dotations et Subventions de fonctionnement	18 500 000	22 015 000	26 530 000	29 045 000
	Transfert reçus pour fonctionnement	41 907 200	63 279 361	85 652 088	106 024 303
4	Autres Produits et Profits divers	0	/	/	/
	Reprises sur amortissement	0	/	/	/
	Fonds de dotations	0	/	/	/
	Fonds de réserves	0	/	/	/
	Les dotations et subventions d'investissement reçues	312 366 450	402 913 030	487 859 610	572 806 158
	<b>TOTAL</b>	<b>675 006 300</b>	<b>1 051 480 000</b>	<b>1 287 901 000</b>	<b>1 519 515 000</b>

## CHAPITRE 4 : PRÉVISIONS DES DÉPENSES

### 4.1. Construction du tendancier des dépenses

#### a. Ligne de référence en fonctionnement

Le tableau ci-dessous n'est pas renseigné à cause de l'absence du CDMT précédent. Parce que c'est cette année que la Commune de Mogodé implémente le budget programme pour l'exercice 2026.

Fonct+B5:T16ion	2026						2027						2028					
	Titre 1 (Charges finan.)	Titre 2 (Dép. de person.)	Titre 3 (Biens & services)	Titre 4 (subv. et autres)	Titre 6 (autres)	Total	Titre 1 (Charges finan.)	Titre 2 (Dép. de person.)	Titre 3 (Biens & services)	Titre 4 (subv. et autres)	Titre 6 (autres)	Total	Titre 1 (Charges finan.)	Titre 2 (Dép. de person.)	Titre 3 (Biens & services)	Titre 4 (subv. et autres)	Titre 6 (autres)	Total
Services généraux																		
Ordre, sécurité et salubrité publics																		
Affaires économiques																		
Protection de l'environnement																		
Logements et équipements collectifs																		
Santé																		
Loisirs et culture																		
Enseignement/éducation																		
Protection sociale																		
<b>TOTAL</b>																		

**Ligne de référence en Investissement :**

Le tableau ci-dessous n'est pas renseigné à cause de l'absence du CDMT précédent. Parce que c'est cette année que la Commune de Mogodé implémente le budget programme pour l'exercice 2026.

Fonction	2026					2027					2028				
	BI P	BIC	FEICO M	PROL OG	TOT AL	BI P	BI C	FEICO M	PROL OG	TOT AL	BI P	BI C	FEICO M	PROL OG	TOT AL
Services généraux															
Ordre, sécurité et salubrité publics															
Affaires économiques		147 .8													
Protection de l'environnement															
Logements et équipements collectifs															
Santé															
Loisirs et culture															
Enseignement/éducation															
Protection sociale															
TOTAL															

**4.2. Détermination de l'espace budgétaire**

	2026	2027	2028
Total recettes (a)			

Réserves pour imprévus (b)			
Réserves de programmation (c)			
Tendanciel des dépenses (d)	147 800 000		
Espace budgétaire (f) = (a) - (b) - (c) - (d)	1 896 387 413	2 022 901 000	2 175 515 000

#### 4.3. Priorités stratégiques.

(Il s'agit ici de présenter les priorités stratégiques qui vont guider l'allocation de l'espace budgétaire entre les programmes.)

#### 4.4. Prévision des dépenses de fonctionnement

**Programme 1 : offres des services sociaux de base (million F CFA)**

Fonct+B5:T16ion	2026						2027						2028					
	Titre 1 (Charges finan.)	Titre 2 (Dép. de person.)	Titre 3 (Biens & sves)	Titre 4 (subv. et trsf)	Titre 6 (autres)	Total	Titre 1 (Charges finan.)	Titre 2 (Dép. de person.)	Titre 3 (Biens & sves)	Titre 4 (subv. et trsf)	Titre 6 (autres)	Total	Titre 1 (Charges finan.)	Titre 2 (Dép. de person.)	Titre 3 (Biens & sves)	Titre 4 (subv. et trsf)	Titre 6 (autres)	Total
Services généraux																		
Ordre, sécurité et salubrité publics																		

Affaires économiques																		
Protection de l'environnement																		
Logements et équipements collectifs				16						16								
Santé																		
Loisirs et culture																		
Enseignement/éducation																		
Protection sociale				2,5														
TOTAL				18,5						16								

**Programme 2 : développement économique et protection de l'environnement**

**4.5 Prévision des dépenses de fonctionnement**

Fonct+B5:T16ion	2026						2027						2028					
	Titre 1 (Charges finan.)	Titre 2 (Dép. de person.)	Titre 3 (Biens & sves)	Titre 4 (subv. et trsf)	Titre 6 (autres)	Total	Titre 1 (Charges finan.)	Titre 2 (Dép. de person.)	Titre 3 (Biens & sves)	Titre 4 (subv. et trsf)	Titre 6 (autres)	Total	Titre 1 (Charges finan.)	Titre 2 (Dép. de person.)	Titre 3 (Biens & sves)	Titre 4 (subv. et trsf)	Titre 6 (autres)	Total
Services généraux																		



Ordre, sécurité et salubrité publics																			
Affaires économiques																			
Protection de l'environnement																			
Logements et équipements collectifs																			
Santé																			
Loisirs et culture																			
Enseignement/éducation																			
Protection sociale																			
TOTAL																			

**Programme 4 : gouvernance et administration locale**

**4.7 Prévision des dépenses de fonctionnement**

Fonct+B5:T16ion	2026						2027						2028					
	Titre 1 (Chrges finan.)	Titre 2 (Dép. de person.)	Titre 3 (Biens & sves)	Titre 4 (subv. et trsf)	Titre 6 (autres)	Total	Titre 1 (Chrges finan.)	Titre 2 (Dép. de person.)	Titre 3 (Biens & sves)	Titre 4 (subv. et trsf)	Titre 6 (autres)	Total	Titre 1 (Chrges finan.)	Titre 2 (Dép. de person.)	Titre 3 (Biens & sves)	Titre 4 (subv. et trsf)	Titre 6 (autres)	Total
Optimiser la gestion des ressources financières	80 400	15 000	75 000		4 000	170 400	84 608	18 900	80 925	0	10 500	232 013	297 052	25 756	88 434	0	14 312	421 392
Améliorer le cadre de travail	70 300	78 400	9 890		18 000	176 590	76 806	79 968	10 088	0	19 074	185 936	79 342	82 567	11 290	0	21 233	194 433
Développer les ressources humaines		2 300				2 300	0	2 346	0	0	0	2 346	0	2 393	0	0	0	2 393
Développer les ressources informationnelles	300					300	306	0	0	0	0	306	312	0	0	0	0	312

Développer la communication et les relations publiques	78 300		25 000	54 000	18 165,511	175 465,511	79 968	0	25 500	55 080	18 564	179 112	81 567	0	26 010	56 182	18 935	182 694
Développer le contrôle et l'audit interne	40 150					40 150	40 953	0	0	0	0	40 953	41 772	0	0	0	0	41 772
Mobiliser et optimiser les recettes	16 300					16 300	16 626	0	0	0	0	16 626	16 959	0	0	0	0	16 959
Renforcer la police municipale		10 000				10 000	0	10 200	0	0	0	10 200	0	10 404	0	0	0	10 404
Organiser la tenue des sessions de l'organe délibérant					36 675	36 675	0	0	0	0	37 409	37 409	0	0	0	0	38 157	38 157
<b>TOTAL</b>	<b>285 750</b>	<b>105 700</b>	<b>109 890</b>	<b>54 000</b>	<b>76 840.511</b>	<b>628 180</b>	<b>309 267</b>	<b>111 414</b>	<b>122 288</b>	<b>55 080</b>	<b>85 127</b>	<b>692 901</b>	<b>313 004</b>	<b>109 970</b>	<b>124 734</b>	<b>56 182</b>	<b>80 709</b>	<b>908 515</b>

NB : Pour faire la projection à Moyen Terme (2027 et 2028),le coefficient de 2% a été appliqué sur le montant de l'année 2026.

#### 4.8 Prévision des dépenses d'investissement

**Élaborer ce tableau pour chaque Programme [Ne retenir que les fonctions qui concernent le Programme]**

#### **PREVISION DE DEPENSE D'INVESTISSEMENT POUR LE PROGRAMME 1** (En million F CFA)

NB : Après les recherches dans les CDMT des différents ministères, nous avons constaté que la Commune de Mogodé n'a pas été programmée en ce qui concerne les Projets d'Investissement Publics.

Fonction	2026					2027					2028				
	BI P	BI C	FEICO M	autres	TOTAL	BI P	BI C	FEICO M	autres	TOTAL	BI P	BI C	FEICO M	autres	TOTAL
Services généraux		0					0					0			
Ordre, sécurité et salubrité publics		0					0					0			
Affaires économiques		0					0					0			
Protection de l'environnement		0					0					0			
Logements et équipements collectifs		82					150					225			
Santé		116					86					86			
Loisirs et culture		0					0					0			
Enseignement/éducation		0					0					22			
Protection sociale		0					0					0			
<b>TOTAL</b>		<b>198</b>					<b>236</b>					<b>333</b>			

#### **PREVISION DE DEPENSE D'INVESTISSEMENT POUR LE PROGRAMME 2** (En million)

Fonction	2026					2027					2028				
	BI P	BI C	FEICO M	autres	TOTAL	BI P	BI C	FEICO M	autres	TOTAL	BI P	BI C	FEICO M	autres	TOTAL
Services généraux		0					0					0			
Ordre, sécurité et salubrité publics		0					0					0			
Affaires économiques		90.5					123					114			
Protection de l'environnement		2					0					26			

Logements et équipements collectifs	132.8				90						122			
Santé	0				0						0			
Loisirs et culture	0				0						0			
Enseignement/éducation	0				0						0			
Protection sociale	0				0						0			
<b>TOTAL</b>	<b>225.3</b>				<b>323</b>						<b>262</b>			

**PREVISION DE DEPENSE D'INVESTISSEMENT POUR LE PROGRAMME 3** (En million)

Fonction	2026					2027					2028				
	BI P	BI C	FEICO M	autres	TOTAL	BI P	BI C	FEICO M	autres	TOTAL	BI P	BI C	FEICO M	autres	TOTAL
Services généraux		0					0					0			
Ordre, sécurité et salubrité publics		0					0					0			
Affaires économiques		0					0					0			
Protection de l'environnement		0					0					0			
Logements et équipements collectifs		0					0					0			
Santé		0					0					0			
Loisirs et culture		0					20					0			
Enseignement/éducation		0					0					0			
Protection sociale		0					0					0			
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>					<b>20</b>					<b>0</b>			

## CHAPITRE 5 : RISQUES ET CONTRAINTES DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROGRAMMATION BUDGETAIRE 2026-2028

La programmation budgétaire est un processus permettant à la Commune de préparer la mise en œuvre opérationnelle des politiques publiques et d'allouer les moyens de les réaliser en fonction des objectifs fixés et des contraintes budgétaires.

Les risques présentés ici, sont des risques liés aux secteurs financiers, aux forces majeures et d'autres risques spécifiques.

Les risques sont la possibilité que certains éléments s'écartent du cout initialement prévu ou de l'intervention de forces majeures.

Les contraintes peuvent être dû à une mauvaise estimation des couts initiaux, à des dépenses imprévues ou à une à une diminution du financement. Quelle que soit la cause, il est nécessaire de faire quelques ajustements comme la réduction du périmètre ou la recherche de sources de financement.

- **L'insécurité (psychose généralisée)** : La perception d'insécurité peut freiner les initiatives de développement et affecter la confiance des citoyens ;
- **Relief accidenté non favorable à l'utilisation optimale du sol** : Les contraintes géographiques peuvent limiter certaines activités économiques et agricoles ;
- **Énergie instable** : Les coupures d'électricité peuvent perturber les activités économiques et les services publics ;
- **Virus (appareils informatiques)** : Les menaces informatiques peuvent compromettre la sécurité des données et l'efficacité des systèmes d'information ;

**Compétences du personnel** : L'insuffisance de compétences peut entraver la mise en œuvre efficace des projets ;

**-Financement** : Le manque de ressources financières peut limiter la capacité à réaliser les projets prévus ;

**-Hostilité ou indifférence des populations** : Un manque d'adhésion des citoyens peut nuire à la réussite des initiatives ;

**-Insuffisance des personnels qualifiés** : Le manque de personnel formé peut affecter la qualité des services offerts ;

**-Cadre de vie de travail non propice** : Un environnement de travail peu favorable peut démotiver le personnel ;

**-Irrégularité des salaires** : Les retards dans le paiement des salaires peuvent nuire à la motivation et à l'engagement des employés.

## CONCLUSION

Les recettes communales devraient garder leurs stabilités et augmenter progressivement sur la période 2026-2028. Ainsi, la Commune à travers son exécutif, son organe délibérant et son personnel, multipliera des efforts pour nouer d'autres conventions de partenariat avec les ONG, les plaidoyers de financement auprès de l'Etat et ses organismes, le recouvrement et développement stratégiques, efficaces de ses recettes locales en créant et en construisant des marchés périodiques et certains équipements marchands, le développement du secteur du tourisme (PIC de RHUMSIKI, MOUVOU, MOGODE...)

Les orientations stratégiques de la Commune sur la période 2026-2028 portent prioritairement sur le secteur hydraulique à travers la construction des points d'eau potable pour un accès facile des populations. Egalement, la création, construction et équipement des infrastructures sanitaires dans certaines localités enclavées pour accéder aux soins de santé primaires. La multiplication des écoles, la construction des salles de classe et leur équipement en table-bancs, bureau du maître pour réduire le taux de sous-scolarisation. La création des centres d'encadrement des jeunes pour leur insertion sociale et lutter contre la délinquance. L'ouverture et la construction des nouvelles routes, l'entretien de celles existantes afin de désenclaver les bassins de production pour la circulation facile des biens et des personnes. L'animation des activités culturelles afin de valoriser la culture et sport. L'hygiène et salubrité publique etc...

L'objectif étant de satisfaire de plus en plus les besoins sociaux de base de ses populations et d'accompagner le gouvernement dans sa politique de développement à l'atteinte de l'émergence en 2035.